

Avis de la commission Consultative de l'Environnement

En séance plénière du 16 janvier 2013, la commission consultative de l'Environnement a émis un **avis favorable** sur le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand – Auvergne.



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**COMMISSION CONSULTATIVE de l'ENVIRONNEMENT
de l'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE**

Réunion du 16 janvier 2013

Etaient présents :

Monsieur Jean-Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la Préfecture

Au titre des professions aéronautiques

A – représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome :

M. Loïc FAUCOUIT – Regional Maintenance

M. Christophe GOUTTE, SNCTA (Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien)

B – représentants des usagers de l'aérodrome :

Mme Brigitte DUMAS-LIONNET – Responsable agence Air France

C – représentants de l'exploitant de l'aérodrome :

M. Ivan MEUNIER – Responsable QSSE SEACFA (Société d'Exploitation de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne)

M. Claude THIERS – Responsable Technique SEACFA

Au titre des représentants des collectivités locales

M. Didier LAVILLE – Maire d'Aulnat, Vice-président de Clermont Communauté

M. Bernard COURTINE – Adjoint au Maire d'Aulnat

Dr. Daniel FERRAGU – Premier Adjoint au Maire de Pont du Château

M. Gérard BETENFELD – Conseiller Général, Maire de Lempdes

M. Pierre AITELHADJ – Maire de Seychalles

Dr. Pierre POMMAREL (Conseiller régional - Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont Ferrand Auvergne)

Au titre des associations

M. Jean-Marie VALLEE – Association des riverains de l'aéroport d'Aulnat

M. Patrice BERNARD – Association Bien-être à Aulnat

M. Robert TOLSA – Brigades Vertes Lempdes / Association lempdaise pour la protection de la nature

Mme Gisèle NAUDIER – FDEN 63 (Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature)

Mme Dominique PEYRARD – CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Mme Annie RIEU – CLCV

M. Max GRENERY – UFC que choisir

Etaient également présents :

Mme Lisa WILLIAMS, Direction Départementale des Territoires 63

M. Olivier MARTIN, DCTE

M. Laurent LAIPE, DDPAF 63

M. Jean François LEDOUX, Délégué Régional de l'Aviation Civile Auvergne

Mme Evelyne BRUGIERE-MARTINS, SEACFA

Excusés ou absents : Agence Régionale de Santé.

M. Alain Néri – Maire de Beauregard l'Evêque

Ordre du jour :

Procédure de révision du Plan d'Exposition au Bruit

M. le Secrétaire Général de la Préfecture accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de poursuivre la mise en place du nouveau P.E.B. (Plan d'Exposition au Bruit) qui a été présenté lors de la réunion du 20 octobre 2012. Avant de débiter la réunion il demande à M. Meunier de la SEACFA de présenter le rapport d'activité de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

1. Activité aéroportuaire

Pour faire suite à des informations communiquées par le biais d'agriculteurs, M. Meunier souhaite tout d'abord souligner que la SEACFA a été informée qu'une lagune devait être réalisée sur la commune de Pont du Château, et qu'un courrier adressé à Monsieur le Préfet le 26 octobre 2012 afin de l'alerter sur les conséquences en matière de péril aviaire, n'avait pas fait l'objet d'une réponse. Il serait en effet judicieux de savoir si une évaluation des risques a eu lieu auparavant par les services compétents de la DGAC.

M. Ledoux précise que la création d'une lagune aux abords de l'Aéroport générerait un risque supplémentaire en matière de risque aviaire en exerçant une attractivité sur les oiseaux.

M. Ferragu intervient pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'une lagune mais de deux bassins d'orage et de décantation, réduits à 15 hectares, qui entrent dans un projet d'assainissement global. Cet emplacement décidé par Clermont Communauté permettra l'amélioration des eaux au niveau du Bec et de l'Artière. Ce seront plus précisément des bassins tampons dont les eaux non stagnantes seront restituées dans l'Artière toutes les 72 heures. C'est un projet environnemental important pour les cantons alentours.

M. Ledoux tient à spécifier que la DGAC n'est pas là pour censurer un tel projet ; il aurait été toutefois préférable que des informations accompagnées d'un dossier aient été communiquées en amont à la DGAC, afin qu'une étude soit effectuée et que les risques éventuels encourus soient annotés.

M. BOBIN demande à M. Meunier qu'une copie du courrier adressé à Monsieur le Préfet lui soit remise afin d'apporter une réponse à la SEACFA.

Pour conclure ce dossier, M. Ferragu ajoute que ce projet de lagune est à l'étude depuis douze ans.

M. MEUNIER évoque également le projet de l'incinérateur pour lequel l'Exploitant aéroportuaire n'a eu pas d'information notamment sur le mode de stockage des déchets (ciel ouvert ?) et n'a pas connaissance d'une étude de sécurité relative à une évaluation du risque généré à l'activité aérienne.

M. Meunier continue afin de dresser le bilan de l'année 2012 et de présenter les perspectives de l'Aéroport pour 2013.

... / ...

En 2012 l'Aéroport de Clermont-Ferrand, drainant principalement de la clientèle d'affaire, a connu une légère baisse de fréquentation de -3,48% par rapport à 2011. Si les lignes sur Paris et Nice se sont stabilisées, les vols sur Madrid, créés en janvier 2012 ont cessé de fonctionner le 27 octobre de la même année, faute d'un remplissage satisfaisant. La ligne saisonnière Clermont-Southampton opérée par la compagnie Flybe a également connu une baisse de -15% de fréquentation par rapport à l'année 2011.

Le Dr. Ferragu intervient pour déclarer que le choix de Southampton n'était pas des plus judicieux, en raison de son éloignement de Londres ; en effet cette destination génère des coûts supplémentaires et de la perte de temps pour les passagers souhaitant se rendre dans la capitale britannique. Il aurait été préférable d'ouvrir une ligne vers London City Airport, situé au cœur de Londres.

Mme DUMAS-LIONNET, Responsable de l'agence Air France à Clermont-Ferrand, tient à ajouter que le seul fait de créer des lignes aériennes n'est pas suffisant, mais qu'il est absolument indispensable que les taux de remplissage des avions soient corrects et que la clientèle soit présente pour rentabiliser et pérenniser une ligne.

M. Didier LAVILLE, Maire de la commune d'Aulnat, continue pour souligner son attachement à l'aéroport ; ce dernier constitue non seulement un lien essentiel pour la région mais possède tout le potentiel pour accueillir des compagnies low-cost. Il faut bien avoir conscience que l'Aéroport de Clermont-Ferrand n'aura jamais le potentiel des villes comme Lyon, Toulouse ou Strasbourg.

Après cet aparté, M. Meunier revient sur le rapport d'activité de l'aéroport de Clermont afin de présenter les perspectives de l'année 2013.

Après la décision des compagnies Regional et Flybe de reconduire leurs vols saisonniers à destination de Figari et de Southampton, nous nous réjouissons du développement des charters programmés (150) et de la venue de Ryanair sur notre plateforme avec l'ouverture de deux lignes (Porto et Bruxelles-Charleroi) à compter du mois d'avril 2013.

Il faut également noter que l'aérogare offre de nouveaux espaces de restauration qui vont permettre avec l'ensemble des travaux de rénovation, de dynamiser l'image de l'Aéroport.

2. Plan d'exposition au bruit (PEB)

Pour M. Ledoux, cette réunion consiste à présenter le projet définitif contrairement aux rencontres précédentes qui s'inscrivaient dans la phase d'avant-projet ; cet avant-projet ayant obtenu fin 2012 un avis favorable de la part de l'ensemble des communes, il peut désormais s'acheminer vers la phase finale.

Le Dr. Ferragu manifeste son mécontentement en soulignant que ce projet de révision du PEB ne serait pas validé par le Préfet avant le 1^{er} juillet prochain alors qu'il aurait dû l'être en ce début d'année. Il estime que ce retard est extrêmement dommageable du point de vue économique car les permis de construire déposés en fonction de l'échéance prévue sont à ce jour bloqués, entraînant de ce fait des difficultés pour certains entrepreneurs.

M. BOBIN réplique que le délai de 6 mois qui avait été communiqué aurait dû être considéré à titre indicatif et non en tant qu'échéancier formel de mise en place du PEB.

.../...

M. Jean-Marie Vallée, représentant l'Association des riverains d'Aulnat, fait part de son abstention au nom de l'association, lors du vote de clôture. Il souhaite aussi apporter une modification en rapport avec le précédent compte rendu ; l'association ayant signifié qu'elle ne pourrait participer à la réunion du 16 juillet 2012, le terme excusé était alors plus approprié qu'absent.

Mme Peyrard, pour la CLCV, s'enquiert de savoir quelles seront les aides auxquelles pourront prétendre les riverains suite à la modification du PEB.

Monsieur Laville, Maire d'Aulnat et Monsieur Ledoux s'accordent pour dire qu'il n'existe pas de gêne sonore suffisamment importante sur l'aéroport clermontois et que des aides sont apportées uniquement aux riverains des 10 aéroports français les plus importants et pour un habitat déjà existant. Si l'aéroport de Clermont était dans ce cas, des réunions de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires) auraient lieu.

Par ailleurs concernant la délimitation du PEB, M. Laville fait remarquer à l'assistance que l'épaisseur des traits équivaut à 20 mètres par rapport à l'échelle, ce qui pose des problèmes susceptibles d'entraîner d'éventuels contentieux, notamment en zone urbaine. M. Olivier Martin, DCTE, indique qu'il faut prendre en compte l'extérieur du trait.

Pour faire suite à la demande de M. BOBIN, l'assemblée valide à la majorité ce projet de PEB (20 voix se déclarant pour et 3 s'abstenant).

M. Bernard, représentant l'Association « Bien-être à Aulnat » désire intervenir pour alerter l'assistance sur l'augmentation des points fixes et sur l'apparition de ronflements d'avions pendant des demi-journées entières. Il s'interroge quant à l'utilisation de la Zone de Point Fixe (ZPF ou merlon). M. Ledoux et M. Faucuit soulignent que la ZPF est systématiquement utilisée par les avions civils.

M. Laville quant à lui rapporte que certains de ses administrés se sont plaints des bruits émanant d'avions de voltige qui tournent durant des heures entre Aulnat et Pont-du-Château, principalement du printemps jusqu'à l'automne.

Ces avions représentant une activité au coup par coup des aéroclubs, et réalisant normalement des vols à la verticale de l'aéroport, M. Ledoux préconise, si la Commission Consultative de l'ENVironnement le souhaite, que des règles soient instaurées.

En l'absence d'autres questions, M. Bobin lève la séance.

Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2013

Le Président



Jean-Bernard BOBIN